

PREFECTURE DE VAUCLUSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
Service Forestier  
Affaire suivie par Mme CHADEF  
Tél. : 90.27.71.28  
Télécopie : 90.27.05.28



ARRETE N° 2.189  
portant soumission au régime forestier  
sur le territoire de la commune de CABRIERES D'AIGUES



LE PREFET DE VAUCLUSE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

- VU les articles L.111/1, L.141/1, R.141/4 et R.141/5 du Code forestier,
- VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de CABRIERES D'AIGUES en date du 03.09.95,
- VU le plan des lieux,
- VU le rapport du Chef de Service Départemental de l'Office National des Forêts en date du 26.08.96,
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse,

**ARRÊTE:**

**ARTICLE 1 :** Sont soumises au régime forestier les parcelles de terrain désignées ci-après :

Section	N°	Lieu-dit	Surface cadastrale	Territoire communal
A	19	MONTAGNE DU LUBERON	03 a 90 ca	CABRIERES D'AIGUES
A	20	MONTAGNE DU LUBERON	21 a 90 ca	
A	21	MONTAGNE DU LUBERON	1 ha 18 a 00 ca	CABRIERES D'AIGUES
A	22	MONTAGNE DU LUBERON	649 ha 80 a 65 ca	
AB	1	JAS DU PELANCHON	9 ha 31 a 75 ca	CABRIERES D'AIGUES
AC	191	CLOS DE MARIONNE	89 a 50 ca	
AC	194	CLOS DE MARIONNE	82 a 20 ca	CABRIERES D'AIGUES
AD	29	LE PINCHINA	1 ha 87 a 50 ca	
Total			664 ha 15 a 40 ca	

La soumission demandée se traduit par une augmentation de la surface soumise de 5 ha 42 a 40 ca, soit une surface totale officielle de la forêt communale de 664 ha 15 a 40 ca (ancienne surface : 658 ha 73 a 00 ca).

**ARTICLE 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, le Maire de la Commune de CABRIERES D'AIGUES, le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans la commune de CABRIERES D'AIGUES et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**POUR AMPLIATION**

Avignon, le - 5 SEP. 1996  
Pour le préfet,  
Le Préfet **Le Secrétaire Général,**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté Égalité Fraternité* **signé : Bernard ROUDIL**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTES D'AZUR

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Service Régional du Développement Durable des  
Territoires Ruraux

Département : VAUCLUSE  
Forêt Communale de : CABRIERES D'AIGUES  
Contenance cadastrale : 664.1540 ha  
Surface de gestion : 664.15 ha  
Révision d'aménagement forestier  
2013-2032

**Arrêté d'aménagement**  
portant approbation du document  
d'aménagement de la forêt communale de  
CABRIERES D'AIGUES pour la période  
2013 - 2032  
avec application du 2° de l'article L122-7  
du Code Forestier

**POUR AMPLIATION**

Le Préfet de la région Provence - Alpes - Côtes d'Azur

Préfet de Vaucluse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

le 28/03/2013

P/le Directeur Régional de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt et par délégation,  
Le Responsable du Pôle Forêt et Espaces Naturels

G. THIVET

- VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
  - VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du Code Forestier ;
  - VU l'article R212-4 du Code Forestier ;
  - VU les articles L. 414-4 et R. 414-19 du Code de l'Environnement ;
  - VU le schéma régional d'aménagement de la zone méditerranéenne de basse altitude en date du 11 juillet 2006 ;
  - VU l'arrêté ministériel en date du 10 janvier 1997 réglant l'aménagement de la forêt communale de Cabrières d'Aigues pour la période 1996-2010 ;
  - VU le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Massif du Luberon FR9301585 », arrêté en date du 31 mars 2008 ;
  - VU la délibération de la commune de Cabrières d'Aigues du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2012, déposée à la Préfecture du Vaucluse à Avignon le 17 décembre 2012, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté, et demandant le bénéfice des articles L122-7 et L122-8 du Code Forestier au titre de la réglementation Natura 2000 ;
- SUR proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La forêt communale de CABRIERES D'AIGUES (VAUCLUSE), d'une contenance de 664.15 ha, dont 643.45 ha boisés, fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle satisfaisant prioritairement la fonction de production ligneuse et la fonction écologique tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique.

**Article 4 :** Le document d'aménagement de la forêt de CABRIERES D'AIGUES présentement arrêté est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du Code Forestier, au titre de la réglementation Natura 2000 en vigueur, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, à l'exclusion des travaux d'infrastructure.

**Article 5 :** Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Vaucluse.

Marseille, le 28/03/2013

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt,



Jean Marie SEILLAN

Département  
de  
Vaucluse

Territoire communal  
CABRIERES D'AIGUES

# FORET COMMUNALE DE CABRIERES D'AIGUES

Application du régime forestier

Arrêté préfectoral n° 2189 du 5 septembre 1996

Contenance : 664 ha 15 a 40 ca

Consultation ONF par DDT 84 - PAC - PLU Cabrières d'Aigues  
Courrier du 31 mars 2015

Office National des Forêts

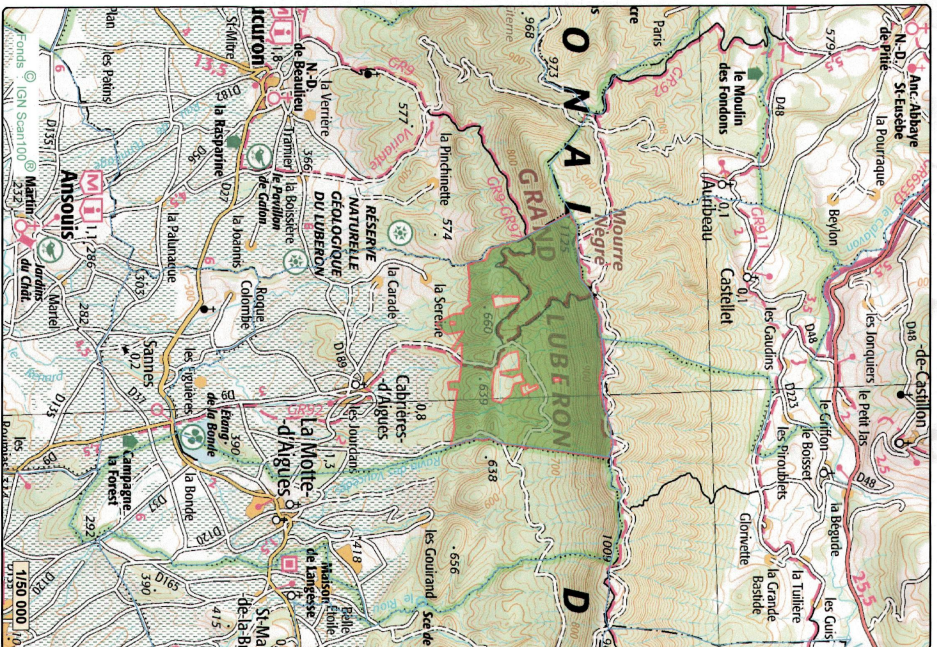
Agence Interdépartementale des Alpes, Vaucluse  
44, Avenue Centrale CHATELAIN 13098 Aix-en-Provence cedex 02  
Téléphone : 04 91 38 11 00 - Courrier : cabinet@onf.fr - Site : www.onf.fr

1

ECHELLE  
1 / 7 500

DESSEIN EN AVRIL 2015

Athélie SIG 1384



**Légende**

- Limite de commune
- Limite de section
- Limite de lieu-dit
- Parcelle relevant du régime forestier
- Autre parcelle communale
- Cadastre 2013

**TABEAU DE CONTENANCE**

Section	Parcelle	Libé-cat	ha	a	ca
<b>CABRIERES D'AIGUES</b>					
A	19	MONTAGNE DU LUBERON	00	03	50
A	20	MONTAGNE DU LUBERON	00	23	50
A	21	MONTAGNE DU LUBERON	00	21	50
A	22	MONTAGNE DU LUBERON	649	80	65
AB	1	JAS DE PELANCON	09	31	75
AC	191	CLOS DE MARONNE	00	89	50
AC	194	CLOS DE MARONNE	00	82	20
AD	29	PINCHINA	03	87	50
<b>Sous-total</b>			<b>664</b>	<b>15</b>	<b>40</b>
<b>TOTAL &gt;</b>			<b>664</b>	<b>15</b>	<b>40</b>

